

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-sixième assemblée extraordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 19 février 2021, à 9 heures 30 minutes, par vidéoconférence.

MEMBRES PRÉSENTS

Abir Ait Goute	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences humaines
Emmanuelle Boisvert	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Sébastien Drolet	Directeur adjoint des Services de soutien et de développement académiques
Chanel Gignac	Étudiante, représentante des groupes étudiants
Antoine Goutier	Conseiller cadre à la vie universitaire au Rectorat
Ugo Horel	Étudiant, représentant des groupes étudiants
Jean Horvais	Professeur, Département d'éducation et formation spécialisées
Amira Yara Issa	Étudiante, représentante de la Faculté de science politique et de droit
Doris Jeannotte	Professeure, Département de mathématiques
Neko Likongo	Directeur du Service des relations internationales et diplomatiques
Amanda Masson	Étudiante, représentante de la Faculté de communication
Juliette Perri	Agente de recherche et de planification, Services à la vie étudiante
Julien Pierre Arsenault	Agent de recherche et de planification à la Faculté des sciences de l'éducation
Jean-Christian Pleau	Vice-recteur à la Vie académique (président)
Jasmin Roy	Directeur des Services à la vie étudiante
Bachir Sirois Mounni	Chargé de cours, Département de communication sociale et publique

MEMBRE ABSENT

Laurent Trottier*	Étudiant, représentant de l'École des sciences de la gestion
-------------------	--

OBSERVATRICES, OBSERVATEUR

Stéphanie Gadoury	Directrice des Services-conseils
Jonathan Giguère	Directeur du Bureau des affaires étudiantes
Sylvie Quéré	Directrice des Services de soutien et de développement académiques

* Absence motivée

INVITÉS

Christian Agbobli
Louis Baron

Vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion
Vice-recteur au Développement humain et organisationnel

SECRETARIAT DES INSTANCES

Jean-Philippe Gingras
Valéry Colas

Directeur
Chargée d'instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Christian Pleau préside la séance et monsieur Jean-Philippe Gingras agit à titre de secrétaire, assisté de madame Valéry Colas, chargée d'instances.

Le vice-recteur à la Vie académique souhaite la bienvenue aux membres, observatrices et à l'observateur. Il annonce la présence de madame Sylvie Quéré, directrice des Services de soutien et de développement académiques qui assiste à la rencontre à titre d'observatrice. Enfin, il souligne que le Comité recevra des invités pour la présentation du point 2.1, Politique no 28 sur les relations interethniques, comme mentionné à l'ordre du jour.

1. Points statutaires**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par Jean-Christian Pleau, appuyée par Amanda Masson, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Sujet pour discussion**2.1 Politique no 28 sur les relations interethniques**

Le vice-recteur à la Vie académique rappelle que le Comité de la vie étudiante (CVE) a été saisi de plusieurs questions de la part des membres étudiantes, étudiants à propos de la Politique no 28 sur les relations interethniques lors de sa dernière rencontre. En ce sens, il lui est apparu opportun d'inviter les personnes responsables de ce dossier et il présente messieurs Christian Agbobli, vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion, et Louis Baron, vice-recteur au Développement humain et organisationnel.

Ce dernier annonce avoir été informé que le CVE avait entériné une résolution désignant des membres au Comité institutionnel sur les relations interethniques, une démarche fort opportune puisque des appels de candidatures étaient en préparation afin d'en pourvoir les postes. Les autres associations et syndicats de l'Université ont été interpellés dernièrement à ce sujet, l'objectif étant de déposer un dossier de nomination des membres du comité lors de la rencontre

du Conseil d'administration du mois de mars. Une fois cette étape franchie, il sera possible de réunir le comité et que celui-ci établisse un plan de travail. Le vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion ajoute que les éventuels travaux de ce comité s'inscriront dans un cadre de réflexion institutionnelle plus large. En effet, dans la foulée du dossier des chaires de recherche du Canada, l'Université a mis sur pied un Secrétariat EDI (équité, diversité, inclusion). Le plan d'action de la Direction, s'établissant sur quatre à cinq ans, vise l'instauration de mesures pérennes.

À la suite de questions de membres étudiantes, le directeur du Secrétariat des instances précise que la Politique no 28 sur les relations interethniques prévoit que les membres étudiantes, étudiants sont désignés par le CVE, puis nommés par le Conseil d'administration. En ce qui a trait aux autres catégories de membres, les nominations s'effectuent directement au Conseil, après désignation par les associations ou syndicats concernés. Des questions de précisions sur le mandat du comité, sa composition et le processus d'une refonte de politique sont soulevées. Le vice-recteur au Développement humain et organisationnel précise que c'est au comité, constitué en fonction de la composition actuellement en vigueur, d'évaluer si des modifications doivent être apportées, tant à sa composition qu'à la politique en elle-même. Ultimement, le comité pourra faire des recommandations au vice-recteur au Développement humain et organisationnel qui les portera au Conseil d'administration, qui détient les pouvoirs institutionnels pour l'adoption ou la modification des politiques.

Référant à un message de la rectrice annonçant la mise sur pied d'un comité antiraciste, une membre étudiante demande des explications sur les différences entre les deux comités. Le vice-recteur au Développement humain et institutionnel indique que le comité annoncé par la rectrice s'inscrit dans la structure EDI afin d'établir une discussion entre les professeures, professeurs et les membres de la Direction. La définition du mandat même du comité antiraciste demeure à préciser, mais il y aura fort probablement des interactions et échanges avec le comité de la Politique no 28 sur les relations interethniques.

Le vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion, de même que le vice-recteur au Développement humain et institutionnel quittent la rencontre en soulignant qu'ils se réjouissent de constater l'intérêt suscité par ce dossier au sein de la population étudiante.

2.2 Services aux étudiantes, étudiants en situation de handicap

Le vice-recteur à la Vie académique invite les membres étudiantes, étudiants à s'exprimer puisque ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour à leur demande.

Un membre étudiant rappelle que les associations étudiantes facultaires ont été prises aux dépourvues au début du trimestre d'hiver par la restructuration des Services à la vie étudiante (SVE). Beaucoup de membres ont sollicité leur aide, car ils connaissaient des difficultés soit à faire respecter leur plan d'intervention, soit à en faire établir un. Il aimerait savoir pourquoi les changements à un service aussi névralgique ont été effectués en début de trimestre.

Le vice-recteur à la Vie académique signale que dès son arrivée en fonction, il a étudié la possibilité d'une telle réorganisation. Des discussions ont eu cours depuis et les employées, employés concernés ont été informés des modifications à venir le 2 octobre dernier. La transition s'est donc amorcée cet automne.

La directrice des Services de soutien et de développement académiques (SSDA) ajoute qu'il importe de considérer que les équipes demeurent les mêmes. Les personnes qui œuvraient auprès des étudiantes, étudiants en situation de handicap n'ont pas changé, ni l'adresse du site

Web. Elle explique que, chaque année, l'entrée de nouvelles étudiantes, nouveaux étudiants au trimestre d'hiver pose des contraintes à l'égard de l'élaboration de plans d'intervention. Les délais sont beaucoup plus courts que pour la rentrée du trimestre d'automne et cela occasionne parfois des retards. Afin d'y remédier, une nouvelle ressource a été affectée à l'équipe. Qui plus est, l'avènement de l'enseignement à distance a entraîné une augmentation importante du nombre de personnes souhaitant l'ouverture d'un dossier.

À une membre étudiante qui s'étonne que la population étudiante n'ait pas été consultée avant la restructuration des SVE, le vice-recteur à la Vie académique mentionne que celle-ci découle de consultations menées auprès de la communauté. Depuis plusieurs années, l'Université travaille sur la notion d'éducation inclusive. Il cite les travaux et le rapport d'un comité mené par la doyenne Monique Brodeur. Ce premier groupe de travail a été institué par la Commission des études qui a par la suite créé le Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive. Dans la foulée de ces réflexions institutionnelles, des personnes de toutes les catégories de la communauté étaient partie prenante des consultations qui ont été menées. Enfin, il souligne que pour les aspects liés à l'organisation du travail, la consultation a été menée auprès des gestionnaires. L'objectif a été de minimiser l'impact sur le travail du personnel concerné et de leur expliquer ces changements.

La directrice des SSSA répond à un membre étudiant qu'il peut y avoir eu une mauvaise compréhension des associations étudiantes facultaires liée à cette réorganisation, mais elle insiste sur le fait que toutes les conseillères, tous les conseillers étaient en poste. Les difficultés survenues en début de trimestre auraient émergé, peu importe la structure administrative. Le directeur du Bureau des affaires étudiantes tient à préciser qu'en plus du personnel travaillant directement avec les étudiantes, étudiants en situation de handicap, les associations facultaires étudiantes bénéficient de l'appui de conseillères, conseillers à la vie étudiante. Ces personnes sont à leur disposition pour les aider à s'orienter vers les bons services de l'Université.

Une membre étudiante demande si des mesures ont été mises en place afin de répondre à la difficulté d'établir des plans d'intervention pour le trimestre d'hiver. Le vice-recteur à la Vie académique indique que la mise en œuvre de la restructuration et la création du BIRÉ font partie de ces mesures. La directrice des SSSA ajoute que des ressources supplémentaires ont été ajoutées et que l'objectif est de mettre en place des mesures durables.

Un membre étudiant désire clarifier que l'intention visant la création du BIRÉ lui paraît louable. C'est plutôt dans la façon dont l'information a été communiquée qu'il apparaît y avoir eu des lacunes. Les associations étudiantes ont été prises au dépourvu face à ce changement de structures alors que plusieurs membres avaient besoin d'aide.

Le directeur des Services à la vie étudiante annonce que depuis la dernière séance du CVE, plusieurs rencontres se sont tenues avec les associations étudiantes facultaires. Il estime que d'autres rencontres de travail permettront de poursuivre la recherche de solutions en collaboration.

Une étudiante revient sur la création du BIRÉ. Elle comprend que le rapport Brodeur ait été considéré, mais elle souhaite savoir si les travaux du Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive (CCPEI) ont également été pris en considération. Le vice-recteur à la Vie académique explique que les recommandations du rapport Brodeur ont effectivement jeté les bases de l'incarnation de l'inclusion au sein d'une structure, avec la nomination d'une personne désignée responsable à ce titre. Il est prévu que le CCPEI poursuive ses travaux. Ceux-ci ont été ralentis en raison de la pandémie, mais il était de la volonté de son président de consulter la population étudiante au mois de mars 2020 et de remettre un rapport final à la Commission des études. La directrice des SSSA mentionne être en contact avec le président du CCPEI, la communication entre le BIRÉ et le CCPEI est établie. Elle ajoute que la création du BIRÉ constitue un point de

Comité de la vie étudiante du 19 février 2021

départ et que tout ne peut être achevé dès maintenant. Des membres étudiantes, étudiants indiquent que si une transition éventuelle est à faire entre le CCPEI et le BIRÉ, elles, ils souhaitent en être informés en amont.

À la suite d'une question de privilège invoquée par une membre étudiante, il est convenu de passer directement au traitement du point 2.5, Parents étudiants.

2.5 Parents étudiants

Le vice-recteur à la Vie académique invite les membres étudiantes, étudiants qui ont inscrit ce point à l'ordre du jour à prendre la parole. Il est expliqué qu'ils souhaitent connaître l'évolution du dossier du statut de parent étudiant. Une résolution a été adoptée par le CVE le 26 octobre 2018 demandant à la Commission des études de s'en saisir. Or il ne semble y avoir eu aucune avancée à ce sujet. Ils aimeraient savoir si la Commission des études s'est penchée sur la question.

Monsieur Antoine Goutier, conseiller cadre à la vie universitaire au Rectorat, et responsable de ce dossier, rappelle qu'il a effectué une présentation à la dernière rencontre du CVE à ce sujet. Il explique qu'au printemps 2020, il s'était entretenu avec le Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE). L'ébauche d'une directive, un plan d'action et diverses pistes d'actions avaient alors été présentés. Entre autres, la directive permettrait la reconnaissance du statut de parent étudiant et l'accès aux services de l'Université pendant le congé parental. L'établissement de critères pour déterminer quelles personnes se qualifient pour ce statut a aussi été discuté. Il lui paraissait pertinent que les mesures présentées dans cette directive puissent être concrètement mises en œuvre. Le CSPE s'est dit insatisfait du fait que certaines recommandations, notamment en ce qui concerne les aménagements académiques, n'étaient pas répondues par la directive.

En ce qui concerne de la résolution du Comité de la vie étudiante transmise à la Commission des études, le vice-recteur à la Vie académique indique que le directeur du Secrétariat des instances effectuera des vérifications à ce sujet et reviendra avec une réponse pour la rencontre du 12 mars.

Une membre étudiante soulève l'importance d'une reconnaissance comme parent en premier lieu. Elle souligne que cette reconnaissance doit s'établir plus largement que dans le cadre d'une directive et demande que l'Université se dote d'une politique familiale, à l'instar de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke. À ce propos, monsieur Antoine Goutier expose que cela peut se faire au sein d'une politique sur l'éducation inclusive. La membre étudiante réitère que la directive ne peut pas inclure d'aménagements académiques, et qu'une discussion sur le sujet doit avoir lieu à la Commission des études. Le vice-recteur à la Vie académique en convient. Monsieur Antoine Goutier indique que la directive a pour objectif de mettre en œuvre dès à présent ce qui est possible et que les discussions pour les aménagements académiques doivent se poursuivre avec les bonnes personnes.

Des membres étudiantes, étudiants signalent qu'il y a une très forte demande de la part des parents étudiants à ce que l'Université adopte une politique familiale. Une membre professeure ajoute que les enseignantes, enseignants souhaitent également la mise en place de balises claires concernant les aménagements académiques.

Il est demandé que ce sujet soit inscrit au registre des suivis afin que le CVE soit informé régulièrement des avancées réalisées dans ce domaine.

2.3 Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive

Une membre étudiante souhaite obtenir plus de précisions sur le Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive (CCPEI), de même que sur le comité qui sera éventuellement créé au BIRÉ. Le vice-recteur à la Vie académique rappelle les discussions et décisions de la Commission des études visant d'abord les travaux ayant menés au rapport Brodeur puis, à la création du CCPEI. Sept étudiantes, étudiants ont été désignés en 2018 pour y participer. Le CCPEI a présenté un premier rapport à la Commission des études et au CVE en 2019. Il précise qu'il n'est pas pertinent de doubler les structures et, en ce sens, une fois le rapport final du CCPEI déposé, le comité du BIRÉ sera créé. Pour l'instant, la composition n'est pas encore définie, mais il est habituel que les comités institutionnels comportent des sièges étudiants.

Un membre professeur signale être membre du CCPEI, mais n'avoir encore participé à aucune rencontre de celui-ci. Le vice-recteur à la Vie académique effectuera un suivi à cet effet. Il est souhaité que le Comité de la vie étudiante revienne sur le sujet lors de sa prochaine rencontre et qu'il invite le président du CCPEI à venir présenter un état de la situation.

2.4 Répertoire institutionnel des bourses d'études

Une membre étudiante souhaite que soit présenté le fonctionnement du service des bourses institutionnelles et de l'aide financière des Services à la vie étudiante. Elle souhaiterait comprendre comment la Fondation de l'UQAM crée des bourses et, surtout, comment les critères d'attribution sont déterminés. Par ailleurs, elle signale que les délais sont importants avant d'obtenir une réponse du personnel du Service de l'aide financière.

Le vice-recteur à la Vie académique indique qu'a priori, ce sont les personnes donatrices qui décident des critères. Il signale que le sujet sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance de manière à présenter les bonnes informations. Le directeur des Services à la vie étudiante abonde en ce sens et mentionne qu'il rencontrera sous peu l'équipe de la Fondation de l'UQAM.

Le vice-recteur à la Vie académique remercie les membres de s'être rendus disponibles pour cette rencontre extraordinaire.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES.

ONT SIGNÉ :

Le président

Le secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent soixante-sixième assemblée extraordinaire, le 19 février à 9 h 30

1. Points statutaires

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujet pour discussion

- 2.1 Politique no 28 sur les relations interethniques
[Invités : Messieurs Christian Agbobli, vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion et Louis Baron, vice-recteur au Développement humain et organisationnel]
- 2.2 Services aux étudiantes, étudiants en situation de handicap
- 2.3 Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive
- 2.4 Répertoire institutionnel des bourses d'études
- 2.5 Parents étudiants

Prochaine réunion régulière : 12 mars 2021, 9 h 30